Pourquoi ne pas préconiser de méthode

L'académie de Versailles a mis en oeuvre un ensemble de stages de formation continue caractérisés, entre autres, par l'absence de préconisation de méthodes. On nous a demandé d'expliquer cette position[i].
Plusieurs raisons se sont cumulées.

Une raison conjoncturelle

En février 95, au retour d'une réunion nationale des CSAIO, Madame Machelot, CSAIO de Versailles m'a demandé, ainsi qu'à Marie-Pierre Frénoy, de réfléchir à la mise en place de quelque chose qui s'appelait à l'époque « séquence de connaissance des métiers et éducation aux choix ». Un projet d'expérimentation avant la généralisation du Nouveau collège leur avait été présenté.
Très vite nous avons pensé qu'il fallait un dispositif de formation. Un groupe de réflexion de COP et directeurs de CIO a été organisé. Dès ce moment, l'une des consignes de Madame Machelot consistait à dire « pas question de faire la promotion d'une méthode ». Déjà à cette époque, elle savait que certains de ses collègues avaient passé des accords avec les conseils régionaux pour former à une certaine méthode. L'Education nationale au travers de la formation continue n'a pas à imposer ou à favoriser une méthode particulière. Les professionnels (enseignants, COP) sont libres de leurs choix méthodologiques. Le groupe de réflexion était tout à fait d'accord avec ce principe.
Mais une autre direction de travail était proposée par Madame Machelot, avec laquelle l'ensemble du groupe était en désaccord : réaliser un questionnaire qui serait adressé aux chefs d'établissement afin de leur faire décrire ce qu'ils avaient déjà organisé. La grille à proposer aux chefs d'établissement (mais à construire par le groupe des formateurs) fonctionnerait en fait comme une indication de ce qu'il « faudrait » mettre en place. Bonne vieille méthode du questionnaire qui présuppose la norme dans ses questions. Après discussion, cette direction de travail fut acceptée, et le groupe s'est engagé vers la rédaction de la circulaire de rentrée liée à l'organisation d'un dispositif de formation d'équipes d'établissement axé sur deux principes :

- faire comprendre la finalité éducative ;
- engager l'équipe à élaborer le programme elle-même.

Une raison théorique

Une deuxième raison repose sur notre interprétation de cette circulaire ministérielle. Ce qui nous semblait le plus intéressant, c'est qu'elle ouvrait un nouveau champ, une nouvelle compréhension de l'orientation. Bien sûr, cette circulaire est encore extrêmement ambiguë. Jean Guichard a produit un discours critique formulé pour la première fois lors des Journées de l'ACOPF à Pau, et qui a été très bien accueilli dans le milieu de l'orientation. Son analyse consiste à repérer deux sens au mot orientation. C'est l'opposition classique entre procédure et processus, la procédure renvoyant au fonctionnement institutionnel qui s'impose à l'individu, tandis que le processus renvoi au développement psychologique et à la prise de décision émancipatrice de la personne. Nous considérons que les différentes méthodes existant sur le marché consistent à prendre en compte plus ou moins l'un et l'autre de ces deux objectifs : comment rabattre le désir personnel vers le réalisme institutionnel, ou bien comment développer le projet personnel sans tenir compte des contraintes institutionnelles. Entre ces deux formulations on doit pouvoir trouver

toutes les variantes. Mais le point essentiel pour nous, est de considérer que toutes ces méthodes sont finalisées par la prise de décision d'orientation. Il s'agit toujours au final de faire un choix. Si effectivement on en reste à cette dichotomie, on peut considérer que beaucoup de ces méthodes sont des méthodes d'éducation à l'orientation, sans faire la distinction entre éducation des ou aux choix et éducation à l'orientation.
Nous considérons qu'il y a une troisième acception au terme d'orientation. « L'orientation » désigne également un objet social : le modèle social de l'orientation, la manière attendue socialement de se piloter, de s'orienter dans la vie. Et il s'agit bien d'un modèle social, variable et situé historiquement et selon les groupes sociaux. Cette troisième acception en France a toujours été rejetée aux confins des milieux d'orientation. Ceci s'explique entre autres par le fait qu'en France la psychologie n'est pas une psychologie sociale. A la fin du XIX ème siècle et au début du XX ème, le conflit entre les sociologues durkheimiens et les psychologues « français » s'est maintenu. Les sociologues considéraient que la psychologie humaine ne pouvait être qu'une psychologie sociale, et les psychologues ne pouvaient considérer qu'une psychologie scientifique ne pouvait avoir pour objet qu'un objet « naturel », à distance du social. L'orientation passant dans le camp de la psychologie, elle ne pouvait pas avoir pour objet un processus social. Ceci doit pouvoir expliquer en grande partie le conflit entre Piéron et Naville, et sans doute quelques autres conflits notamment avec Léon, mais aussi avec Super et la démarche d'entretien, au début des années soixante.
L'hypothèse que nous faisons : la procédure d'orientation reposait sur un modèle social de l'orientation (savoir ce que l'on veut, bien choisir sa formation, afin d'exercer un métier conforme à soi, et pour « toujours »). Les procédures d'orientation scolaire au fond « éduquaient » sans le dire les jeunes à se « piloter » selon ce modèle social. Or ce modèle est remis en cause très violemment par divers phénomènes, et il se trouve petit à petit remplacé par un modèle de « l'opportunité » et de la mobilité.
La conception de Jean Guichard présente une alternative devant laquelle on est obligé de choisir entre l'une ou l'autre branche.
Dans notre conception « ternaire », nous affirmons que les trois finalités de l'orientation sont à mener de front, que bien entendu chacune a des exigences qui sont contradictoires avec celles des deux autres, mais que c'est cela le propre du social il est nécessairement contradictoire, paradoxal ! Il y a nécessairement une gestion des parcours à organiser, à décider. L'école se doit de faire en sorte de rendre le développement personnel possible. Et enfin l'école a pour fonction de produire des personnes capables d'être « membres de la société ».

Une raison pragmatique

Une première formulation de cette raison : donnez une méthode, quelle qu'elle soit, et elle sera utilisée selon la préoccupation de l'utilisateur.
La recommandation du Conseil national des programmes concernant le temps scolaire pour l'orientation, qui comportait déjà une part de finalité « éducative », et qui proposait une mise en place de la sixième à la terminale, a été dans la très grande majorité des cas mis en oeuvre d'une toute autre manière. Il a été attribué au professeur principal, dans la quasi totalité des cas en troisième uniquement, et afin de préparer le projet d'orientation de fin de troisième.

La notion de « projet personnel » a été également réduit à celui de projet d'orientation scolaire : préparer sa demande d'orientation dans le cadre des procédures...
Les enseignants supportent une pression importante provenant des procédures. Au fond, si l'élève lui-même pouvait formuler une demande « juste », pertinente, réaliste et réalisable(...), les enseignants, les chefs d'établissements se sentiraient dédouanés de la violence sociale qui se jouent dans les procédures, et dont ils sont parfois les acteurs malheureux. On peut comprendre pourquoi le temps consacré à « s'occuper d'orientation » risque d'être bien évidemment utilisé pour essayer de résoudre ce problème bien réel.
Lors de tous les stages de district (les stages d'établissement), l'expression de la demande des stagiaires fait apparaître que l'attente essentielle concerne la résolution du « problème de l'orientation scolaire ». C'est pourquoi notre stage est axé en tout premier lieu sur la clarification concernant la finalité de l'éducation à l'orientation.

Outre cette tendance du détournement par l'utilité immédiate, nous évoquerons un autre aspect : la complexité du/des (?) dispositif évoqué. Les « méthodes » connues aujourd'hui sont soit du type « outil d'animation », soit du type « ensemble d'activités organisées ». Mais dans les deux cas, il y a un présupposé : l'acteur, l'utilisateur de la méthode est unique, ou quasiment unique.
Les circulaires donnent des indications, des objectifs, indiquent des acteurs. Elles ne font pas de références à une ou des méthodes particulières. Elles réclament un programme mais ne définissent pas, et n'indiquent aucuns moyens horaires supplémentaires. La mise en oeuvre de l'éducation à l'orientation en tant que programme, cohérent, par l'ensemble des acteurs, pour tous les niveaux concernés, et pour tous les élèves, suppose une très forte implication des acteurs, non seulement dans les pratiques, mais également dans les décisions institutionnelles nécessaires. Elle nécessite donc la construction de ce qu'on peut appeler un « collectif », un ensemble partageant des valeurs suffisamment communes permettant d'interpréter un changement organisationnel de manière positive.
Nous sommes au début de l'émergence de ce thème dans le monde éducatif, nous ne nous sentons pas pressés par la mise en oeuvre immédiate d'un programme d'éducation à l'orientation. Notre priorité concerne la compréhension de ce thème.
Enfin toujours concernant cette raison, nous pensons que les conditions sociales pour faire fonctionner l'éducation à l'orientation dans un établissement ne sont pas encore réunies. L'éducation à l'orientation suppose une compréhension commune des finalités, une implication de tous les acteurs, et surtout des choix et des décisions concernant des réductions d'heures d'enseignement au profit d'autres activités, et bien d'autres choses, qui supposent un mode de fonctionnement beaucoup plus collectif et démocratique que celui en vigueur dans les établissements.

Bernard Desclaux
pour l'équipe des formateurs

[i]Un document a été élaboré par l'équipe des formateurs (Education à l'Orientation : Coup de vent sur l'orientation, Cap vers l'éducation). Il est en vente à la DRONISEP de Versailles. Un site consacré à l'éducation à l'orientation est rattaché au site

académique géré par le SAIO. Vous y trouverez un développement de ces idées ainsi que des documents.

A partir de la page d'accueil du dite académique : www.ac-versailles.fr